

Mounjaro : la HAS confirme son intérêt thérapeutique mais encadre strictement son usage

Compte Test - 2025-12-14 20:31:06 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

La Haute Autorité de santé (HAS - France) a rendu un avis favorable au remboursement de Mounjaro (tirzépatide), un analogue du GLP-1, chez les adultes obèses avec un indice de masse corporelle (IMC) ≥ 35 kg/m², après échec des mesures hygiéno-diététiques et augmentation de l'activité physique. Cette décision fait suite à la réévaluation demandée par la Commission de la Transparence le 17 juillet 2024, qui avait exprimé des incertitudes sur les bénéfices du traitement en termes de morbidité. La réévaluation confirme finalement le cadre d'utilisation initial du médicament. La population française potentiellement concernée par ce traitement est estimée entre 1 050 000 et 2 100 000 patients. Le remboursement reste ciblé : seuls les patients présentant un IMC ≥ 35 kg/m² et n'ayant pas atteint une perte de poids d'au moins 5 % après six mois de prise en charge nutritionnelle peuvent bénéficier du traitement. Cette restriction est plus stricte que l'autorisation de mise sur le marché (AMM), qui couvre l'obésité dès un IMC ≥ 30 kg/m² et le surpoids avec comorbidité à partir de 27 kg/m². Le tirzépatide est donc considéré comme un traitement de seconde intention, devant toujours être associé à un régime hypocalorique et à une augmentation de l'activité physique. La HAS insiste sur la nécessité de poursuivre ces mesures non médicamenteuses après l'instauration du traitement et recommande une réévaluation à six mois, avec arrêt possible si la perte de poids est jugée insuffisante. Concernant la prescription, la Commission recommande de la réserver aux niveaux de recours 2 et 3, incluant les médecins spécialistes de l'obésité en lien avec les structures de soins spécialisées ou les centres hospitaliers universitaires. Elle préconise également que Mounjaro obtienne le statut de médicament d'exception afin de garantir un usage maîtrisé et sécurisé. En résumé, la HAS valide l'intérêt thérapeutique de Mounjaro tout en imposant un cadre strict pour son remboursement et sa prescription, soulignant l'importance d'un suivi rigoureux et d'une prise en charge globale incluant régime et activité physique.